

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 21 (1947-1949)
Heft: 2

Artikel: Chronique de la faculté des lettres
Autor: Biaudet, J.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-869996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES

La Faculté a institué, avec l'approbation de l'Université et de l'Etat un *diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

* * *

Sur la proposition de la Faculté, l'Université a décerné les grades, certificats et diplômes suivants.

En novembre 1946 :

Licence ès lettres (diplôme d'Etat) : M^{lle} Gertrude Ansorge (français, latin, allemand, histoire) ; M. Bernard Baudat (français, latin, grec, histoire) ; M^{lle} Marie-Louise Buèche (français, latin, italien, histoire de l'art) ; MM. Roger Mæder (français, latin, grec, histoire), André Marthaler (français, latin, grec, histoire), Jacques Moreillon (français, latin, grec, histoire) ; M^{lle} Juliette Nicolas (français, allemand, anglais, philosophie) ; M. André Vælke (français, latin, grec, philosophie) avec mention *bien*.

Certificat d'études françaises : M. Robert Kohler.

Doctorat ès lettres : M. Paul-Louis Pelet.

En mars 1947 :

Licence ès lettres (diplôme d'Etat) : M. Jean-Pierre Aguet (français, latin, grec, histoire).

Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne : MM. Ivo Grossi et Arthur Heiz.

Certificat d'études françaises : M. Max Winnewisser.

En juillet 1947 :

Licence ès lettres (diplôme d'Etat) : M. Ernest Clerc (français, latin, allemand, histoire) ; M^{lle} Madeleine Masson (français, allemand, anglais, histoire) ; M. André Nicolet (français, latin, grec, histoire).

Licence ès lettres (diplôme d'Université) : M. François Daulte (français, allemand, histoire de l'art, philosophie).

Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne : M^{lle} Gemma Gonella.

Certificat d'études françaises : M^{lles} Margaret Brindley, Florence Chamberlin (mention *bien*), Elizabeth Glendinning, Libusè Janackova (mention *bien*) ; MM. Kenneth Levison, Matthew Mac Cullough ; M^{lles} Marianne Platzner, Christine Prescott, Mary Rammel, Marianne de Rooi, Daphne Walsh.

Doctorat ès lettres honoris causa : M. Luigi Foscolo Benedetto, professeur à l'Université de Florence, « en hommage au savant historien des relations littéraires de la France et de l'Italie, à l'incomparable éditeur de Marco Polo, à l'humaniste qui a su rendre sensible à travers les siècles la vitalité de cet esprit européen qui l'a toujours animé lui-même » ; M. Karl Jaspers, professeur à l'Université de Heidelberg, « en hommage au philosophe illustre qui incarne à nos yeux la meilleure tradition intellectuelle de l'Allemagne, au bon Européen qui défend un humanisme de large inspiration puisé aux sources les plus pures de la culture occidentale ».

M. Benedetto a reçu son diplôme en séance solennelle à la Salle du Sénat le mercredi 28 mai 1947 ; il avait fait la veille une leçon à la Faculté sur « La Chartreuse noire, clé de la symbolique stendhalienne ». Une délégation de l'Université a porté, le 28 juillet, son diplôme à M. Jaspers, en séjour de repos à Montana.

M. le professeur P. Aebischer a été nommé membre correspondant de l'Institut d'études catalanes à Barcelone, où en juillet-août 1947, il a donné une série de conférences, membre de l'Académie Della Crusca à Florence, et membre du comité international de la revue *Onomastica*.

M. le professeur G. Bonnard a été invité à prendre part à la *Second Annual Shakespeare Conference* qui s'est tenue à Stratford-upon-Avon du 16 au 23 août 1947. Il a été nommé membre correspondant pour la Suisse de la *Shakespeare Survey*, publication annuelle dont le premier volume paraîtra en 1948.

M. le professeur P. Collart a été délégué par l'Université à la commémoration du centenaire de l'Ecole française d'Athènes, en septembre 1947.

* * *

La Faculté a entendu trois leçons inaugurales au semestre d'hiver 1946-1947 : le 23 octobre, celle de M. le professeur P. Collart que nous avons publiée dans le précédent numéro d'*Etudes de Lettres* et qui vient de paraître, enrichie d'un portrait de M. P. Schazmann, dans la Collection des Etudes de Lettres ; le 23 janvier, celle de M. le professeur G. Guisan, que nous publierons dans notre prochain numéro et qui avait pour thème *Les petits poèmes en prose de Baudelaire* ; celle enfin de M. A. Rivier, privat-docent, que nous publions en tête du présent numéro.

A la séance des Concours du 6 mars 1947, le Prix Follope a été décerné à M^{lle} Anne Perrier pour un recueil de poésies inédites.

* * *

Les Cours de vacances ont été suivis en été 1946 par 585 étudiants, dont 299 étrangers. Un cours exceptionnel d'anglais a réuni 117 participants.

* * *

La bibliothèque de la Faculté a été dotée, en la personne de M^{lle} L. Gaillard, d'une bibliothécaire professionnelle qui en assure en particulier la surveillance et le service du prêt.

* * *

Le manque de place nous contraint à renvoyer à l'année prochaine la bibliographie annuelle des publications des professeurs, chargés de cours et privat-docents de la Faculté.

SOUTENANCE DE THÈSE

M. Paul-Louis Pelet, licencié ès lettres, a soutenu le mercredi 20 novembre 1946, dans la Salle du Sénat, devant une commission présidée par M. René Bray, vice-doyen, et composée de MM. les professeurs Louis Junod et Sven Stelling-Michaud, sa thèse de doctorat intitulée : *Le canal d'Entre-roches. Histoire d'une idée.*

La séance commença par un exposé du candidat. M. Pelet témoigne tout d'abord sa grande reconnaissance envers M. le professeur Stelling-Michaud qui eut, le premier, l'idée d'une monographie sur le canal d'Entre-roches, qui commença le dépouillement, dès 1936, des archives de la famille du Plessis, qui retrouva ensuite, dans différents fonds d'archives hollandais, une série de pièces de la plus grande importance, qui voulut bien lui remettre, en 1942, l'ensemble de ses notes et le résultat de ses premiers travaux. Ces travaux, et ces recherches, M. Pelet les poursuit à son tour, s'attachant particulièrement aux documents conservés dans les archives de certaines communes vaudoises, dans plusieurs archives privées, dans celles surtout des Etats de Berne, de Genève, de Soleure, de Vaud et du Valais ; et, deux étés de suite, il se rend sur les lieux, parcourt le terrain, compare dessins et croquis, plans anciens et cartes modernes et arrive à rétablir le tracé exact du canal sur plus de vingt-cinq kilomètres, d'Yverdon jusqu'à deux pas des Grands Moulins de Cossonay ; car le dernier tronçon, qui devait conduire au Léman, n'a jamais été exécuté.

Tout naturellement, le plan de sa thèse s'impose à M. Pelet. Il ne fera pas l'histoire du canal seulement pendant les deux siècles de son existence. Ce n'est là que la réalisation partielle d'un plus vaste projet, qu'un aspect d'une idée très ancienne et toujours persistante à l'étude de laquelle il lui faut s'attacher : la liaison fluviale entre le Léman et le lac de Neuchâtel.

Dans un premier livre, qui constitue en quelque sorte la préhistoire du canal, il étudie donc, pour commencer, tous les faits antérieurs à la création d'Entreroches. Légende, l'antique liaison des deux lacs de Lausanne et d'Yverdon à laquelle les géographes grecs semblent avoir cru ; légende aussi, l'existence d'un canal romain, légende née de la présence de ruines dans la gorge du Mormont et entretenue par une hypothèse lancée à la légère ! Retracer l'évolution et les progrès de la technique hydraulique jusqu'à l'invention de l'écluse à sas et à la construction, en 1604, du premier canal à bief de partage, suffit à prouver qu'un canal passant par Entreroches ne pouvait pas être construit avant le XVII^e siècle.

L'histoire du canal lui-même fait l'objet du second livre de l'étude de M. Pelet. L'hostilité déclarée de l'Espagne, l'hostilité cachée de l'Angleterre, la trahison des pirates barbaresques infligent des pertes douloureuses à la marine hollandaise et à son commerce en Méditerranée. C'est pourquoi Elie Gouret, seigneur de la Primaye en Bretagne et baron de Loodijck dans les Pays-Bas, ancien général-quartier-maître des armées françaises en Hollande, renonçant à la gloire des armes et délaissant les plaisirs de la vie de cour, va consacrer son temps et sa fortune, avec l'appui moral et financier de quelques hauts personnages, à l'établissement d'une voie navigable entre la mer du Nord et la Méditerranée. Ainsi les marchands hollandais éviteront leurs ennemis, et ils pourront en outre développer leur commerce avec les cantons helvétiques. Il convient de noter, d'ailleurs, qu'il était plus simple alors que de nos jours de relier les deux mers : les modestes chalands de l'époque remontaient déjà le Rhin, l'Aar, les lacs du Jura et la Thièle, navigables pour eux sans interruption.

Creusé de 1638 à 1648, d'Yverdon jusqu'à Cossonay, le canal d'Entreroches n'est pas achevé. A la suite d'éboulements, et de difficultés qui épuisent les ressources de la société par actions fondée pour le construire, il s'arrête tout près du but, à douze kilomètres du lac Léman. Tel qu'il est, il est exploité cependant. En plusieurs chapitres, et grâce aux comptes retrouvés dans les archives de la famille du Plessis, M. Pelet étudie jusque dans le détail son administration, son personnel, l'emplacement et l'importance de ses ports, le modèle de ses chalands, le nombre et l'origine de ses clients, le genre des marchandises transportées et leur volume, les tarifs appliqués et le rendement des actions. Des diagrammes fort bien faits, et qui résument des mois de calculs, illustrent clairement cet important travail de recherche.

Après la création, après l'exploitation du canal, l'auteur s'attache à ses relations avec le voisinage. Il n'a pas hésité à dénombrer les querelles qu'il

provoque, les procès qu'il doit soutenir, à indiquer leurs causes, leurs motifs ou leur but. Si futiles que ces incidents aient souvent été, ils sont caractéristiques de l'esprit de l'époque. M. Pelet s'efforce ensuite, sujet plus délicat, de déterminer l'influence exercée par le canal d'Entreroches sur le commerce local, régional. Il n'existe aucune vue d'ensemble de l'économie du Pays de Vaud sous le régime bernois, et les données précises qui permettraient de l'établir sont bien fragmentaires encore. En tous cas, l'existence du canal d'Entreroches provoque une baisse des prix de voiture ; de ce fait, elle favorise l'accroissement du trafic, aussi bien par terre que par eau. Yverdon, aboutissement du canal, se développe au point de devenir le port le plus important de Suisse. Quant au rôle international que son créateur envisageait pour lui, il va sans dire qu'inachevé, incomplet, le canal d'Entreroches n'a jamais pu le jouer.

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'amélioration des voies de communication terrestres, la concurrence que lui font des routes nouvellement construites et enfin bien entretenues, amènent la décadence du canal ; mais ces progrès ont aussi pour conséquence un nouvel essor économique, qui en fait sentir toute l'importance et qui incite à parachever la jonction fluviale des bassins du Rhin et du Rhône. Choiseul, à l'instigation de Voltaire, fonde Versoix-la-Ville, au bord du Léman, et les ingénieurs royaux songent à relier ce nouveau port au Rhône navigable par un canal de dérivation, et aux affluents du Rhin par Entreroches. La chute de l'ancien régime ne fait point abandonner ce projet. L'Assemblée législative, puis la Convention accordent toute leur attention à l'aménagement du Rhône, lié il va sans dire à la continuation du canal d'Entreroches. Le Directoire à son tour crée une commission d'études et contraint la nouvelle République helvétique d'y collaborer. Bonaparte enfin, dans le traité d'alliance franco-suisse du 27 septembre 1803, inscrit l'aménagement simultané du Rhône jusqu'à Genève et du canal d'Entreroches jusqu'au Léman.

Ces vues grandioses ne se réalisèrent pas ; et l'œuvre du seigneur de la Primaye d'aller au contraire toujours en déclinant. Après des années d'un rapport sans cesse plus faible, puis régulièrement déficitaire, l'exploitation doit être suspendue en 1829.

Dans un troisième livre, sorte de post-histoire du canal, M. Pelet rappelle la persistance de l'idée dont il a entrepris de retracer l'histoire. De nombreux projets nouveaux suivent l'abandon du canal ; celui du comte de Sellon par exemple, ou celui de l'ingénieur William Fraisse, qui conclut cependant, en 1840, et avec raison, qu'un chemin de fer, quoique plus coûteux à établir, sera plus avantageux.

L'idée d'une voie navigable reparaît vers 1860, reprend toute sa valeur vers 1900, au moment de la renaissance de la navigation intérieure en Europe, au moment de la réexploitation du port de Bâle. Et c'est enfin la naissance de l'« Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin », ses travaux,

le but vers lequel elle tend et les résultats qu'elle a obtenus de 1909 à nos jours.

La conclusion de M. Pelet s'impose d'elle-même. De l'œuvre du XVII^e siècle au projet actuel, de la barque de dix tonneaux à l'automoteur de neuf cents tonnes, l'évolution est aussi considérable que du haquet au train de marchandises, que de la corporation de rouliers à la compagnie anonyme de chemin de fer. Pourquoi donc, alors que la technique, l'économie, le commerce ont évolué, pourquoi donc l'idée d'un canal subsiste-t-elle, intacte? C'est qu'elle s'appuie sur une donnée constante : la configuration géographique, l'existence de la dépression d'Entreroches. N'est-ce pas par là que passera le premier chemin de fer de la Suisse romande, celui qui relie Bussigny à Yverdon et qui doit remplacer, justement, l'ancien canal! N'est-ce pas par là que devrait passer la fameuse autostrade que préconisent aujourd'hui les adversaires les plus déclarés du canal!

Cette idée, toujours vivante depuis des siècles, on se doit de constater sa force étonnante ; et on se doit de constater aussi que toutes les fois qu'un pays cherche à étendre son influence économique en Europe occidentale, il s'intéresse au canal transhelvétique : les Hollandais au XVII^e siècle, les amis de Choiseul à la fin du XVIII^e, le Directoire et Bonaparte, qui auraient voulu en imposer l'achèvement, le troisième Reich enfin qui en avait intégré la reconstruction dans son programme d'un ordre nouveau!

Ce remarquable travail ne pouvait guère faire l'objet de sérieuses critiques. M. Stelling-Michaud, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Genève, félicite le candidat pour sa méthode, pour la rigueur scientifique et la clarté de son travail. Il a fait là un ouvrage qu'il est permis de qualifier de définitif. Il a su voir tous les aspects du sujet : politique, géographique, économique, démographique, social, et ce sujet, il ne l'a pas épuisé seulement, il a su l'élargir. Se gardant de faire une simple monographie d'histoire locale, il s'est placé dans la perspective de l'histoire générale et il apporte ainsi une contribution de la plus grande importance à l'histoire économique de notre pays sous l'ancien régime.

Répondant à une ou deux questions, le candidat précise certains aspects de la politique économique de Berne. Obligé de tenir compte de l'opinion publique, de l'état des esprits, des coutumes du pays, le gouvernement bernois, même si la plupart des magistrats qui le composent sont partisans d'un système assez libéral, le gouvernement bernois doit s'en tenir à un compromis entre mercantilisme et libéralisme ; c'est officieusement seulement qu'il soutient le canal d'Entreroches. Quant aux questions juridiques évoquées en cours de route, il s'agit toujours, déclare M. Pelet, d'affaires insignifiantes, réglées selon les prescriptions des *Lois et statuts* du Pays de Vaud.

M. le professeur Louis Junod, sous la direction de qui cette thèse a été entreprise et si parfaitement menée à bien, s'associe pleinement aux éloges de son collègue de Genève. Peut-être le candidat aurait-il dû cependant

apporter plus d'attention encore à la publication de certains documents importants, et particulièrement à celle de la lettre remarquable, et inconnue jusqu'ici, écrite le 4 novembre 1652 par Constantin Huygens à Elie Gouret ; l'éditeur de textes doit toujours tendre à la perfection.

M. Junod félicite M. Pelet pour le bel exemple de courage et d'énergie dont il a témoigné en s'attaquant à un travail aussi long et aussi difficile ; il le félicite de n'avoir pas craint d'aborder un sujet neuf, ni de détruire quelques légendes, et d'avoir construit ensuite, sur les documents les plus détaillés, une œuvre solide et intéressante ; il le félicite pour sa curiosité scientifique, pour la conscience qu'il a mise à savoir tout ce qu'il fallait savoir, pour la qualité de ses sources, la précision de l'index, le soin apporté à la présentation d'un volume qu'accompagnent des portraits, des photographies, des plans, des cartes et des graphiques suggestifs. Il le félicite surtout pour la sûreté de son goût et de son jugement, heureux du beau résultat auquel il est arrivé.

Après délibération, la commission propose à l'Université de décerner à M. Paul-Louis Pelet le grade de docteur ès lettres avec félicitations du jury.

J. C. BIAUDET.